



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

zones rurales

Question écrite n° 53447

Texte de la question

Mme Odette Duriez attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur la mise en oeuvre de la RGPP et le maintien de services publics de qualité en milieu rural. Elle tient à insister sur trois sujets fondamentaux dans son département qui sont, d'abord, la conservation du maillage territorial de la gendarmerie de Norrent-Fontes, ensuite le confortement du collège de cette commune, et un positionnement réaffirmé de ce chef-lieu de canton en termes de maintien du service public. Concernant la gendarmerie de Norrent-Fontes, des menaces de fermeture puis de transfert vers Saint-Venant sont évoqués. Cette annonce survient après la disparition de la perception. S'agissant du collège de Norrent-Fontes, il fonctionne depuis la rentrée sans qu'ait été nommé un chef d'établissement de plein exercice, fragilisant ainsi l'autonomie de fonctionnement et donc sa pérennité. Il est essentiel que les populations du monde rural aient le droit de n'être pas considérés comme des citoyens de seconde zone. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre sur ces divers sujets.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Duriez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (11^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53447

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6322

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)